

fondation collective
vita

Rapport de gestion 2009

Fondation collective Vita



Table des matières

Rapport du Président du conseil de fondation	4
Rapport du Président du comité de placement	6
Bilan	8
Compte d'exploitation	9
Annexe	12
1 Bases et organisation	12
2 Membres actifs et rentiers	14
3 Nature de l'application du but	14
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	14
5 Risques actuariels / couverture de risques / degré de couverture	15
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	19
7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation	24
8 Demandes de l'autorité de surveillance	26
9 Autres informations relatives à la situation financière	26
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	26
Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation	27



Peter E. Naegeli
Président du conseil
de fondation

Prévoyance professionnelle complexe ou compliquée?

Main sur le cœur: pourriez-vous énumérer sans vous contredire et de façon convaincante les avantages d'une fondation collective semi-autonome par rapport à une assurance complète dans la prévoyance professionnelle? Connaissez-vous bien les différences et points communs des deux systèmes? Et à quel point les décideurs d'entreprises sont-ils férus en la matière lorsqu'il s'agit d'expliquer à leurs salariés les motifs pour lesquels ils ont opté pour l'un ou l'autre des deux systèmes? La Fondation collective Vita (Vita) considère que le défi principal de la prévoyance professionnelle est de présenter les aspects réglementaires, organisationnels, relatifs aux placements et aux techniques d'assurance avec le maximum de clarté pour en garantir la compréhension par tous les assurés et leur utilisation comme fondement par les décideurs.

La prévoyance professionnelle est souvent désignée comme «complexe». Selon la définition en vigueur, elle est un système complexe, indescriptible et imprévisible. Malgré la richesse de facettes, ce n'est tout au plus que partiellement le cas, dans un grand nombre de ses composantes, la prévoyance professionnelle peut éventuellement se révéler *compliquée*. Mais avec de la bonne volonté et les efforts qui s'imposent, on peut même se la représenter: les deux dernières années ont toutefois mis en lumière des éléments effectivement *complexes* de la prévoyance professionnelle:

- il s'agit d'une part des *placements* qui dépendent dans une mesure extraordinaire des événements sur les marchés des capitaux et des actions. Ils sont complexes, influencés par de nombreux facteurs et comme on a pu le constater de façon saisissante, sont malheureusement imprévisibles. Sinon, le taux de couverture de la quasi-totalité des institutions de prévoyance ne se serait pas autant dégradé en 2008 et ne se serait pas rétabli aussi vite en 2009. Et ce contrairement aux perspectives des plans d'assainissement, qu'il s'agisse des volontaires ou de ceux exigés par l'autorité de surveillance;
- d'autre part, il faut mentionner les *courants politiques* actuellement prédominants qu'un bras de fer fait osciller, selon le jargon relevant de la politique de parti, entre les termes «pillage des rentes», «taux d'intérêt minimal garanti», «contrat entre générations» ou «taux de conversion équitable». Associés à l'appel à encore plus de régulations et à une surveillance accentuée ainsi qu'au mécontentement contre les bonus exorbitants de certains représentants de la branche financière sur les produits desquels les caisses de pension placent en revanche leurs fonds, il en résulte un cocktail véritablement *complexe*.

Par contre, le domaine-clé de la prévoyance professionnelle est seulement *compliquée*. En comparaison du placement de fonds de prévoyance, le calcul mathématique du taux de conversion – la combinaison de relevés statistiques sur la mortalité et un taux technique – est un jeu d'enfant. Au moins le calcul est comperativement facile. Mais de nombreuses personnes ne veulent pas admettre que le capital vieillesse sera insuffisant (a) en cas d'épargne trop faible ou (b) de prélèvement excessif de capital pendant trop longtemps. En tout cas, lors du vote concernant le taux de conversion, on n'est pas parvenu à montrer clairement aux assurés et aux votants ce rapport très clair et facilement calculable. Les relations politiques – et complexes – associées au désastre sur les marchés financiers ont dominé la discussion.

Dans le modèle semi-autonome de Vita, la séparation des risques de placement et des risques d'assurance (décès, invalidité et espérance de vie) crée une transparence nettement accrue. Vita sait le capital qu'elle doit verser au partenaire d'assurance Zurich à la date de départ à la retraite d'un assuré. Vita a réassuré le risque de rente auprès de Zurich. Il s'exprime dans l'incertitude de l'âge effectivement vécu et l'hypothèse « erronée » du revenu futur (taux technique). Vita peut donc pour sa part se concentrer sur son activité de base – au maintien et à l'accroissement raisonné du capital des caisses de prévoyance affiliées. Elle a réalisé un résultat des placements record en 2009. Vita n'a pas d'actionnaires qui réclament une rémunération de leur capital de risque investi. Le résultat des placements profite uniquement à la communauté des assurés dans son ensemble. Le Conseil de fondation tire sa fierté pas seulement de la performance réalisée, mais de sa fidélité à sa stratégie de placement orientée à long terme.

Pionniers du modèle semi-autonome, Vita et Zurich s'engageront vis-à-vis des assurés à encore plus de transparence, de simplicité et de lisibilité de l'offre. Nous divulguerons les décisions qui reposent effectivement sur des hypothèses incertaines quant au futur et par conséquent *complexes*. Notre objectif est de présenter le fonctionnement et les avantages d'un modèle de prévoyance semi-autonome de manière compréhensible pour les profanes, même si c'est compliqué, et de faire augmenter ainsi leur confiance en ce modèle. Les défis des marchés des capitaux, des évolutions démographiques et des courants politiques sont suffisamment complexes. Inutile d'y ajouter de la complexité supplémentaire. Ensemble et forts de leur position de leader du marché, Vita et Zurich veulent ainsi apporter une contribution active à la compréhension et à la transparence dans la prévoyance professionnelle.

Peter E. Naegeli
Président du conseil de fondation



Thorsten Hens
Président du comité
de placement

La stratégie orientée sur le long terme de la Fondation collective Vita se révèle payante

La Fondation collective Vita (Vita) est restée imperturbable

Après une année 2008 désastreuse pour les actions, la situation financière de nombreuses caisses de pension était plutôt mauvaise au début de l'année 2009. Vita s'est retrouvée elle aussi en 2008 avec un découvert de plus de dix pour cent. En raison de l'importance des ventes intervenues au niveau mondial, les actions étaient redevenues abordables au début de l'année 2009. Le rendement attendu début 2009 pour les placements en actions était supérieur de sept pour cent à celui des obligations, ce que nous n'avions plus vu depuis longtemps. Durant les dix dernières années, la différence était de trois pour cent. Enfin, suite à la pénurie de crédit affectant les entreprises, les taux d'intérêt des obligations d'entreprises ont atteint des records historiques. Un exemple: BMW offrait début 2009 une rémunération de neuf pour cent. Vita dispose, grâce à la structure d'âge favorable de ses assurés, d'une forte capacité de risque structurelle. Malgré la baisse du taux de couverture, nous avons augmenté début 2009 la quote-part d'actions pour nous rapprocher de notre allocation cible et investissons dans d'autres risques dans le domaine des entreprises, dans des obligations d'entreprises et des emprunts convertibles par exemple.

La performance en 2009

Avec une performance de 11,6 pour cent, 2009 a été la meilleure année de l'histoire de Vita. Ce chiffre est également excellent en comparaison avec notre «Peer Group», car de nombreuses caisses de pension avaient réduit leur quote-part d'actions en 2009 du fait de la baisse de leur taux de couverture. Ce résultat se fonde sur le rendement toujours stable des obligations suisses et européennes, de 4,27 pour cent et de 4,32 pour cent. Vita détient au total 30 pour cent de ses investissements dans ces deux catégories d'actifs. Les autres placements de Vita sur le marché des capitaux (obligations d'emprunteurs étrangers en francs suisses), mais aussi et surtout les placements en obligations d'entreprises et en emprunts convertibles ont permis de hisser le rendement sur le marché des capitaux à 8,98 pour cent. Comme les autres années, le rendement des hypothèques et de l'immobilier suisse, (2,82 pour cent et 6 pour cent) a contribué de manière stable au résultat annuel. Le rendement annuel très élevé de 11,6 pour cent, nous le devons néanmoins surtout aux placements en actions qui ont réalisé une performance globale de 28,53 pour cent. Les exceptions à la hausse étaient les placements sur les marchés émergents avec une performance de 67,41 pour cent, celles à la baisse, les placements au Japon avec une performance de 0,94 pour cent. L'année 2009 a également été excellente pour les matières premières (commodities), elles ont réalisé une performance de 24,63 pour cent. Nous avons hélas dû procéder à un amortissement sur l'un de nos deux placements «private equity», néanmoins sans grande importance puisqu'il représente 0,05 pour cent de la somme investie. Finalement, ce fut également une bonne année pour les Hedge Funds dont le rendement a atteint 9,25 pour cent.

Perspectives pour l'année 2010

La crise financière de l'année 2007 a débouché sur une crise économique mondiale l'année suivante. Il y a succédé une reprise assez rapide en 2009. Néanmoins, tous les problèmes liés à la crise financière et économique mondiale ne sont pas résolus. Beaucoup de gouvernements et de banques nationales ont pris sur leur propre bilan les crédits douteux des banques. Ils ont par ailleurs combattu la crise économique en menant une politique monétaire très expansionniste et en introduisant des programmes d'aide à l'emploi très coûteux. La crise financière n'a ainsi pas été réglée, mais seulement déplacée. Il conviendra en 2010 d'accorder une attention toute particulière à une possible crise affectant la valeur nominale (inflation et faillite d'Etat). Outre ce point sans doute décisif, Vita reconsidérera sa stratégie en matière de private equity et examine l'ouverture d'une nouvelle catégorie de placements orientés dans l'infrastructure.

Thorsten Hens
Président du comité de placement

Bilan

Actif	en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Placements			
Liquidités		240.360.381,02	184.629.599,57
Autres avoirs en compte courant		89.288.153,98	24.497.553,20
Comptes courants des employeurs		79.318.700,61	73.572.693,21
Autres créances		18.566.495,40	16.045.918,45
Placements collectifs – obligations		3.892.835.750,00	3.670.394.567,00
Placements collectifs – actions		1.436.683.046,00	1.043.298.688,00
Placements collectifs – immobilier		703.483.639,00	617.093.236,00
Placements collectifs – alternatifs		850.914.009,77	647.386.949,41
Placements hypothécaires		710.803.063,85	715.176.917,95
Total Placements		8.022.253.239,63	6.992.096.122,79
Comptes de régularisation actifs		21.532.795,25	15.854.835,53
Total de l'actif		8.043.786.034,88	7.007.950.958,32
Passif			
Dettes			
Prestations de libre passage		113.505.153,06	111.546.436,06
Autres dettes		923.622,45	1.032.191,60
Total Dettes		114.428.775,51	112.578.627,66
Comptes de régularisation passifs		236.789.135,66	236.242.467,17
Réserves de contributions des employeurs		117.621.212,96	111.329.779,15
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs		7.707.047.657,90	7.348.194.313,34
Mesures spéciales des caisses de prévoyance		0,00	3.141,30
Fonds libres des caisses de prévoyance		133.244.222,08	139.699.213,19
Total Capitaux de prévoyance et provisions techniques		7.840.291.879,98	7.487.896.667,83
Réserves de fluctuation de valeurs		0,00	0,00
Capital de la fondation et fonds libres			
Capital de la fondation		50.000,00	50.000,00
Report de perte		-940.146.583,49	0,00
Résultat de l'année en cours		674.751.614,26	-940.146.583,49
Total Capital de la fondation et fonds libres		-265.344.969,23	-940.096.583,49
Total du passif		8.043.786.034,88	7.007.950.958,32

Compte d'exploitation

en CHF	1.1.-31.12.2009	1.1.-31.12.2008
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Contributions d'épargne	608.808.571,23	579.204.144,85
Contributions de risque	178.580.943,47	181.109.058,40
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	7.890.748,20	7.639.124,20
Contributions au fonds de sûreté	4.766.187,10	3.443.038,00
Contributions destinées aux frais administratifs	70.210.621,55	70.629.154,75
Contributions destinées au rachat de rentes de vieillesse	-1.043,80	-1.297,75
Primes uniques et rachats	511.865.829,18	728.309.403,30
Apports dans les fonds libres des caisses de prévoyance (net)	-7.777.184,51	10.858.997,83
Apports dans les mesures spéciales des caisses de prévoyance (net)	-4.007,20	691.279,00
Apports dans les réserves de contributions des employeurs (net)	5.255.284,51	19.001.576,33
Total Cotisations et apports ordinaires et autres	1.379.595.949,73	1.600.884.478,91
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	560.646.079,01	653.277.001,05
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement	4.047.939,70	6.257.891,10
Total Prestations d'entrée	564.694.018,71	659.534.892,15
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1.944.289.968,44	2.260.419.371,06
Prestations réglementaires et versements anticipés		
Rentes de vieillesse	-43.565.619,40	-33.273.393,80
Rentes de survivants	-4.631.688,25	-3.933.693,05
Rentes d'invalidité	-31.837.628,90	-30.080.351,40
Prestations en capital à la retraite	-127.327.344,24	-95.973.275,00
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité	-36.034.221,49	-25.501.920,00
Total Prestations réglementaires et versements anticipés	-243.396.502,28	-188.762.633,25
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1.098.398.302,60	-1.052.139.510,75
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-77.679.164,90	-69.877.925,60
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat	-1.434.495,95	-1.765.566,75
Total Prestations de sortie	-1.177.511.963,45	-1.123.783.003,10
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-1.420.908.465,73	-1.312.545.636,35
Report	523.381.502,71	947.873.734,71

en CHF	1.1.–31.12.2009	1.1.–31.12.2008
Report	523.381.502,71	947.873.734,71
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	-218.149.869,24	-609.800.467,85
Dissolution de mesures spéciales des caisses de prévoyance	4.007,20	83.559.378,15
Dissolution/constitution de fonds libres des caisses de prévoyance	7.777.184,51	-95.109.654,98
Constitution de réserves de contributions des employeurs	-5.255.284,51	-19.001.576,33
Rémunération du capital d'épargne	-140.708.840,52	-204.587.848,60
Rémunération des mesures spéciales, des fonds libres des caisses de prévoyance	-1.323.059,30	-2.117.107,40
Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs	-357.655.861,86	-847.057.277,01
Produits de prestations d'assurance		
Prestations sous forme de rentes	80.034.936,55	67.287.438,25
Prestations d'assurance en capital	14.669.662,14	10.633.752,80
Prestations d'assurance libération du paiement des primes	24.626.680,47	23.570.800,40
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides	1.434.495,95	1.765.566,75
Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance	12.577.453,00	27.880.135,50
Total Produits de prestations d'assurance	133.343.228,11	131.137.693,70
Charges d'assurance		
Primes d'assurances	-256.681.666,42	-259.377.477,35
Apports uniques aux assurances	-179.510.882,31	-165.525.060,75
Contributions au fonds de garantie	-3.569.439,50	-3.553.688,35
Total Charges d'assurance	-439.761.988,23	-428.456.226,45
Résultat de l'activité d'assurance	-140.693.119,27	-196.502.075,05
Report	-140.693.119,27	-196.502.075,05

en CHF	1.1.-31.12.2009	1.1.-31.12.2008
Report	-140.693.119,27	-196.502.075,05
Résultat net des placements		
Intérêts	7.188.647,82	9.650.749,63
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-1.036.149,30	-1.408.875,10
Résultat des placements collectifs – obligations	339.022.351,30	24.718.663,12
Résultat des placements collectifs – actions	300.643.951,50	-666.135.429,01
Résultat des placements collectifs – immobilier	77.323.811,65	-91.607.953,97
Résultat des placements alternatifs	71.189.391,10	-113.056.300,31
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.490.715,17	0,00
Intérêts hypothécaires	21.248.066,16	21.159.052,87
Frais d'administration des placements	-145.489,34	-86.059,39
Frais d'administration des placements hypothèques	-1.904.887,80	-1.863.118,10
Total Résultat net des placements	820.020.408,26	-818.629.270,26
Autres produits		
Produits de prestations fournies	59.768,45	-198.107,30
Total Autres produits	59.768,45	-198.107,30
Autres charges		
Constitution de ducroire	-728.535,83	-518.645,00
Total Autres charges	-728.535,83	-518.645,00
Frais administratifs	-3.906.907,35	-4.495.901,46
Produit avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs	674.751.614,26	-1.020.343.999,07
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	0,00	80.197.415,58
Excédent des produits	674.751.614,26	-940.146.583,49

Annexe

1 Bases et organisation

Forme juridique	fondation au sens des art. 80 et suiv. CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	novembre 2008
Règlement de prévoyance	novembre 2009
Directives de placement	novembre 2007
Règlement relatif à la constitution des réserves de fluctuation de valeurs et pour d'autres réserves	novembre 2006
Règlement de liquidation partielle	novembre 2007
Système de primauté	Primautés de cotisations
Enregistrement	OFAS n° C.1.0116
Fonds de garantie	oui

1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Le conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer sous réserve, toutefois, que seule la signature collective à deux est autorisée.

1.2 Organes de gestion et autres fonctions

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (Président; représentant des employeurs)	Conseil de fondation (organe suprême)
Beat Brunner (représentant des employeurs)	
Pascal Forster (représentant des employeurs)	
Estelle Giger (représentante des salariés; à partir du 1.9.2009)	
Kurt Hauser (représentant des salariés)	
Adriano Imfeld (représentant des employeurs; vice-président à partir du 1.9.2009)	
Udo Kaiser (représentant des salariés)	
Marco Keller (représentant des salariés; à partir du 1.9.2009 représentant des employeurs)	
Claudia Manser (représentante des salariés; à partir du 1.9.2009)	
Iris Markwalder (représentante des salariés; à partir du 1.9.2009)	
Bruno Mast (représentant des salariés; à partir du 1.9.2009 vice-président)	
Beatrice Mürset (représentante des employeurs)	
Werner Odermatt (représentant des salariés; jusqu'au 31.8.2009)	

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (Président) Adriano Imfeld Marco Keller (jusqu'au 31.8.2009) Bruno Mast (à partir du 1.9.2009)	Comité du conseil de fondation
Monica Schiesser Aeberhard	Secrétaire du conseil de fondation
Thorsten Hens (Président) Pascal Forster Hansjörg Germann (jusqu'au 31.8.2009) Lutz Honstetter (à partir du 1.9.2009) Marco Keller (à partir du 1.9.2009) Guy Miller Roland Schmid (du 4.3.2009 au 31.8.2009)	Comité de placement
Beat Kaufmann (Administrateur) Stefan Th. Meier (Assistant de direction)	Direction
Willi Thurnherr, Mercer (Switzerland) AG, Zurich	Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
PricewaterhouseCoopers SA, Bâle	Organe de contrôle
Zurich Compagnie d'Assurances SA, Zurich	Comptabilité/gestion
Office fédéral des assurances sociales, Berne	Surveillance

1.3 Employeurs affiliés

	31.12.2009	31.12.2008
Nombre d'employeurs affiliés	16.932	16.565

2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2009	31.12.2008
Assurés actifs	106.077	104.661
Assurés en incapacité de gain	3.876	3.674
Rentes de vieillesse	3.054	2.469
Rentes d'enfants de retraités	50	43
Rentes de conjoint	400	338
Rentes d'orphelin	192	179
Rentes temporaires en cas de décès	1	1
Rentes d'invalidité	2.176	2.127
Rentes d'enfants d'invalides	594	615

3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'affilient à elle par un contrat d'adhésion. C'est sur la base de ce dernier que la caisse de prévoyance est instituée.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués sans changement au 31 décembre 2009.

Liquidités	valeur nominale
Créances et prêts	valeur nominale ./. corrections de valeurs nécessaires
Placements collectifs (obligations, actions, immobilier, placements alternatifs)	valeur boursière
Placements hypothécaires	valeur nominale
Comptes de régularisation actifs et passifs	valeur nominale
Conversions de monnaies étrangères	aux cours du jour

5 Risques actuariels / couverture de risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture de risques / réassurance

La fondation a conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse.

La fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Une différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance doit être assumée par la fondation.

Cette différence doit être financée par le produit des placements.

5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	702.469.249	546.613.690
Rentes d'enfants de retraités	433.480	456.392
Rentes d'invalidité	211.674.310	204.085.597
Rentes d'enfants d'invalides	7.620.878	7.939.543
Rentes d'orphelin	3.898.648	3.538.194
Rentes de conjoint	71.493.380	56.695.706
Rentes temporaires en cas de décès	3.279	22.856
Libération du paiement des primes	188.736.031	177.456.720
Total	1.186.329.255	996.808.698

5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2009	2008
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	2,00%	2,75%
Rémunération du capital d'épargne subobligatoire	1,50%	2,75%
Capital d'épargne au début de l'année	7.348.194.313	4.998.326.027
Variation du capital d'épargne		
Contributions d'épargne	608.808.571	579.204.145
Contributions d'épargne AI	24.626.680	23.570.800
Sommes de rachat	148.952.213	128.727.695
Apports provenant de mesures spéciales	0	2.060.082
Prestations d'entrée PLP	560.646.079	653.277.001
Prestations de sortie PLP	-1.098.398.303	-1.052.139.511
<i>Différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP¹⁾</i>	231.937	114.386
<i>Déductions pour découvert insuffisante à la résiliation du contrat¹⁾</i>	-7.350.039	0
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-77.679.165	-69.877.926
Remboursement des versements anticipés	4.047.940	6.257.891
Prestations en capital au décès	-36.034.221	-25.501.920
<i>Prestations de la compagnie d'assurance</i>	14.669.662	10.633.753
Prestations en capital à la retraite	-127.327.344	-95.973.275
Rachat de rentes de prestations vieillesse, pour survivants et d'invalidité	-179.510.882	-165.525.061
<i>Différence du rachat de rentes¹⁾</i>	19.547.759	17.428.513
Total	-144.769.113	12.256.574
Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs	362.913.616	597.521.626
Reprise de la fondation collective Progressa Pool²⁾	0	1.535.502.238
Rémunération du capital d'épargne	140.708.841	204.587.849
Capital d'épargne à la fin de l'année	7.707.047.658	7.348.194.313
<i>dont avoirs de vieillesse selon la LPP</i>	4.519.601.954	4.286.967.073

¹⁾ Charges et produits influant sur le résultat et pris en compte dans le compte d'exploitation dans la constitution du capital de prévoyance des assurés actifs.

²⁾ Voir annexe point 9.2

5.4 Développement et rémunération des mesures spéciales des caisses de prévoyance

en CHF	2009	2008
Rémunération des mesures spéciales	1,00%	1,50%
Mesures spéciales		
Mesures spéciales au début de l'année	3.141	72.812.419
Apports dans les mesures spéciales		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	0	2.060.082
<i>provenant des contributions (corrections de l'année précédente)</i>	-234	13.288
<i>provenant de la reprise de la fondation collective Progressa¹⁾</i>	0	12.805.659
Prélèvement sur les mesures spéciales		
<i>pour des sorties de contrats</i>	0	-1.382.091
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	0	-2.060.082
<i>pour un transfert sur les fonds libres des caisses de prévoyance</i>	-3.784	-84.250.657
Corrections de la différence	11	0
Rémunération des mesures spéciales	866	4.523
Mesures spéciales fin de l'année	0	3.141

¹⁾ Voir annexe point 9.2

Suite aux modifications légales intervenues dans le cadre de la première révision de la LPP, il n'est plus nécessaire d'affecter des fonds aux mesures spéciales ou de réserver à cet effet des fonds fournis antérieurement. Début 2008, conformément aux recommandations de l'autorité de surveillance (Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 90), la fondation a transféré intégralement les mesures spéciales dans les fonds libres des caisses de prévoyance, à la date de référence du 1^{er} janvier 2008. Des mutations signalées a posteriori ont entraîné ces deux dernières années des mouvements sur les comptes de mesures spéciales. Ces fonds ont été transférés chaque fois sur les fonds libres des caisses de prévoyance.

5.5 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	2009	2008
Rémunération des fonds libres	1,00%	1,50%
Fonds libres		
Fonds libres début de l'année	139.699.213	36.887.163
Apports dans les fonds libres		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	5.540.967	9.212.564
<i>par les employeurs</i>	2.321.682	6.125.034
<i>provenant du transfert des mesures spéciales</i>	621.544	84.250.657
<i>provenant de la reprise de la fondation collective Progressa¹⁾</i>	0	24.144.717
Prélèvement sur les fonds libres		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-594.756	-4.478.492
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	-15.664.928	-18.554.906
Corrections de la différence	-1.693	-109
Rémunération des fonds libres	1.322.193	2.112.584
Fonds libres fin de l'année	133.244.222	139.699.212

¹⁾ Voir annexe point 9.2

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle du 26 mai 2010

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle constate dans son expertise du 26 mai 2010 que le taux de couverture de la Fondation collective Vita s'est amélioré en raison du rendement positif des placements de 11,6%, mais que la fondation présente toujours au 31 décembre 2009 un découvert et que les engagements financiers ne sont donc couverts que partiellement. Compte tenu de l'absence de réserves de fluctuation de valeurs, il considère que la stratégie de placement choisie par la fondation ne correspond pas à sa capacité de risque. Compte tenu du découvert, des possibilités concrètes d'y remédier et de l'évolution financière attendue, il considère que les mesures décidées l'an dernier et confirmées depuis par le conseil de fondation sont appropriées.

Les détails de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2009 peuvent être consultés auprès de la direction.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2

D'une manière générale, un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Fortune de prévoyance disponible		
Fortune brute (total de l'actif)	8.043.786.035	7.007.950.958
./. Dettes	-114.428.776	-112.578.628
./. Comptes de régularisation passifs	-236.789.136	-236.242.467
./. Réserves de contributions des employeurs	-117.621.213	-111.329.779
Total	7.574.946.910	6.547.800.084
Capital de prévoyance actuariel	7.840.291.880	7.487.896.668
Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2	96,6%	87,4%

5.8 Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance

Durant l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita a reçu de la part de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA des parts d'excédents pour un montant de CHF 12,6 millions. Afin de réduire le découvert de la fondation, les parts d'excédents 2009 ont été entièrement créditées au compte d'exploitation de la fondation.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de la gestion de fortune et les compétences des services mandatés dans les directives et règlements suivants:

- Directives de placement, y compris règlement d'organisation du comité de placement (novembre 2007).

Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué respectivement à l'administrateur et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire	«Zürich» Fondation de placement	Placements collectifs
	Banque Sarasin & Cie SA	
	Capvis Equity Partners AG	
	Citigroup Global Markets Inc.	
	Zurich Compagnie d'Assurances SA	Hypothèques
	Swiss Banking Institute	Conseil en placement
	swissQuant Group AG	
	Institut für Vermögensaufbau (IVA) AG	
Banque Julius Bär & Cie SA, Zurich	Banque dépositaire	

6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP 2

La possibilité d'investir dans des placements alternatifs est prévue dans les directives de placement de novembre 2007. A la fin de l'exercice écoulé, la fondation collective Vita investissait dans des placements en hedge funds (8,46%), en collateralised loan obligations (0,37%), en matières premières (1,99%) et dans des placements private equity (0,04%). Pour les placements private equity, l'engagement maximal confirmé s'élève à EUR 12.000.000.

L'adaptation de la stratégie réalisée en 2007, de même que la décision initiale d'étendre les possibilités de placement, se fondent sur des études de l'Université de Zurich¹⁾ qui indiquent que l'extension des possibilités de placement permet de réduire les risques inhérents à la stratégie de placement globale. Dans ses conclusions de l'année 2007, PPCmetrics SA²⁾ a aussi attesté à la fondation collective Vita que la stratégie de placement est en accord avec sa capacité de risque et correspond aux connaissances empiriques et théoriques. En raison de la crise qui sévit sur les marchés financiers et du concept d'assainissement entré en vigueur le 15 juin 2009, le conseil de fondation a examiné la stratégie de placement. Les études de l'Université de Zurich³⁾ ont alors été actualisées. En vertu des expertises existantes, le conseil de fondation est convaincu que la réalisation du but de la prévoyance est garantie si l'on considère le total des actifs et des passifs conformément à la situation financière effective ainsi que la structure et l'évolution attendue de l'effectif des assurés d'après les connaissances actuelles.

Un examen approfondi et étendu de la stratégie sera effectué en 2010.

¹⁾ Allocation d'actifs 2008+ pour la fondation collective Vita du 3 juillet 2007

²⁾ Stratégie et examen des processus du 6 juin 2007

³⁾ L'allocation d'actifs de la fondation collective Vita en situation d'insuffisance de couverture de janvier 2009

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible		
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	12,0%	10,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	940.835.026	748.789.667
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective		
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	0	67.482.616
Reprise de la fondation collective Progressa ¹⁾	0	12.714.800
Dissolution (-)/constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	0	-80.197.416
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective fin de l'année	0	0
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	940.835.026	748.789.667

La méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles. Dans le cadre de l'adaptation de la stratégie de placement et au vu des calculs effectués par PPCmetrics SA²⁾ et l'Université de Zurich³⁾, la valeur cible a été relevée à 12% des engagements de prévoyance.

¹⁾ Voir annexe point 9.2

²⁾ Stratégie et examen des processus du 6 juin 2007

³⁾ Allocation d'actifs 2008+ pour la fondation collective Vita du 3 juillet 2007

6.4 Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2009		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
Liquidités						
Comptes courants bancaires, Poste	240.360.381	3,07%	1,00%	0,5%	5,0%	
Total	240.360.381					
Placements collectifs – obligations						
Obligations CHF	2.280.486.382	29,11%	30,00%	22,0%	40,0%	
Obligations CHF Etranger	302.156.881	3,86%	3,50%	2,5%	5,0%	
Obligations EUR	147.549.404	1,88%	2,00%	1,5%	3,0%	
Obligations Crédit 100	807.785.859	10,31%	8,50%	5,0%	12,0%	
Obligations convertibles Global	354.857.224	4,53%	4,00%	1,5%	6,5%	
Total	3.892.835.750	49,68%	48,00%	32,5%	60,0%	
Placements collectifs – actions						
Actions Suisse	589.116.012	7,52%	7,00%	2,5%	12,0%	
Actions Etranger	847.567.034	10,82%	13,00%	7,0%	18,0%	
Total	1.436.683.046	18,34%	20,00%	9,5%	28,0%	50%

	31.12.2009		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
Placements collectifs – immobilier						
Immobilier Suisse	509.199.278	6,50%	7,00%	5,0%	10,0%	
Immobilier Etranger	194.284.361	2,48%	3,00%	1,0%	5,0%	
Total	703.483.639	8,98%	10,00%	6,0%	15,0%	30%
Placements collectifs – alternatifs						
Hedge Funds CHF	662.792.079	8,46%	8,50%	5,0%	12,0%	
Private Equity EUR	3.306.945	0,04%	1,00%	0,0%	2,0%	
Commodity Fund CHF	155.779.106	1,99%	1,50%	0,5%	2,5%	
Collateralised Loan Obligations USD	29.035.880	0,37%	attribué stratégiquement à Crédit 100			
Total	850.914.010	10,86%	11,00%	5,5%	16,5%	15%
Placements directs						
Hypothèques	710.803.064	9,07%	10,00%	9,0%	11,0%	50%
Total	710.803.064					
Total des placements	7.835.079.890	100%	100%			
Actifs opérationnels						
Autres avoirs en compte courant	89.288.154					
Avoirs de contributions des employeurs	79.318.701					
Autres avoirs	18.566.495					
Comptes de régularisation actifs	21.532.795					
Total de l'actif	8.043.786.035					
Limites globales selon l'OPP2						
Actions	1.439.989.991	18,4%				50%
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	1.422.850.508	18,2%				30%

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Au courant de l'année 2009 – conformément aux prescriptions du conseil de fondation – une quote-part de monnaie étrangère supérieure à 15% des placements de capitaux a été assurée. Au 31 décembre 2009, aucun investissement dans des instruments financiers dérivés au sens de l'art. 56a OPP 2 n'était toutefois en cours.

6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF	2009	2008
Intérêts		
Intérêts sur comptes bancaires	131.064	3.763.247
Intérêts sur avoirs des clients	11.617.199	11.388.058
Intérêts provenant des reprises de contrats	309.390	1.346.061
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-4.869.005	-6.846.615
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-1.036.149	-1.408.875
Total	6.152.499	8.241.875
Placements collectifs – obligations		
Obligations CHF	103.352.925	159.372.823
Obligations CHF Etranger	27.174.906	16.216.264
Obligations EUR	6.252.391	-4.001.876
Obligations Crédit 100	112.859.106	-37.544.858
Obligations convertibles Global	89.383.024	-109.323.690
Total	339.022.351	24.718.663
Placements collectifs – actions		
Actions Suisse	95.476.423	-161.648.650
Actions Etranger	205.167.529	-504.486.779
Total	300.643.952	-666.135.429
Placements collectifs – immobilier		
Immobilier Suisse	30.562.209	19.204.072
Immobilier Etranger	46.761.603	-110.812.026
Total	77.323.812	-91.607.954
Placements collectifs – alternatifs		
Hedge Fund CHF	53.005.318	-84.256.554
Actions Private Equity	-2.727.538	0
Commodity Fund CH	19.781.420	-28.799.747
Collateralised Loan Obligations USD	1.130.191	0
Total	71.189.391	-113.056.300
Placements directs		
Hypothèques	21.248.066	21.159.053
Total	21.248.066	21.159.053
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.490.715	0

en CHF	2009	2008
Frais de gestion de fortune		
Frais bancaires, frais de transaction	-145.489	-86.059
Gestion de fortune hypothèques	-1.904.888	-1.863.118
Total	-2.050.377	-1.949.177
Résultat net des placements	820.020.408	-818.629.270
Performance nette (MWR*)	11,60%	-11,38%

* Money Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille avec prise en compte des entrées et sorties de capitaux au cours de la période d'évaluation (source: Zurich Invest SA)

Les frais de gestion de fortune afférents aux placements collectifs sont imputés par les prestataires directement aux différents groupes de placement.

6.8 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

en CHF	2009	2008
Intérêt moratoire comptes courants des employeurs	4,00%	4,00%
Comptes courants des employeurs		
Comptes courants des employeurs (brut)	81.063.415	74.588.872
./. du croire	-1.744.715	-1.016.179
Total net	79.318.700	73.572.693

en CHF	2009	2008
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1,00%	1,50%
Réserves de contributions des employeurs		
Réserves de contributions des employeurs au début de l'année	111.329.779	73.993.456
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	3.387.312	8.076.920
<i>par les employeurs</i>	27.754.330	29.223.188
<i>provenant de la reprise de la fondation collective Progressa¹⁾</i>	0	16.925.871
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-465.465	-3.248.427
<i>pour les paiements de cotisations et les améliorations des prestations</i>	-25.420.555	-15.050.103
Corrections de la différence	-338	0
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1.036.149	1.408.875
Réserves de contributions des employeurs fin de l'année	117.621.213	111.329.779

¹⁾ Voir annexe point 9.2

6.9 Réglementation contractuelle de la rétrocession

Les fonds de prévoyance de la fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de la «Zurich» fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour la «Zurich» fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée. Par son investissement dans des placements collectifs de la «Zurich» fondation de placement, la fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

En rapport avec l'investissement en matières premières (Commodities), la fondation collective Vita et Zurich Invest SA ont établi par une convention en date du 29 mai 2007 (entrée en vigueur le 19 juin 2007), que Zurich Invest SA sera indemnisée par la conservation partielle d'une rétrocession pour ses services en rapport avec ces placements. Cette convention a été ratifiée par le conseil de fondation le 16 mai 2007 et soumise à l'autorité de surveillance. Pendant l'exercice passé Zurich Invest SA a gardé des rétrocessions en volume de CHF 309.570 en tant qu'indemnisation et remboursé à la fondation collective Vita CHF 404.821.

7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation

7.1 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Rabais honoraires de gestion des placements	3.924.682	3.326.069
Intérêts courus des hypothèques	2.832.815	3.058.829
Prestations d'assurance en suspens	4.993.464	6.373.124
Versement anticipé de prestations à des assurés	9.123.746	2.444.788
Autres régularisations	658.088	652.025
Comptes de régularisation actifs total	21.532.795	15.854.836

7.2 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Paiement anticipé de cotisations	143.663.458	140.286.238
Paiements entrés pas encore traités	38.440.443	41.069.080
Reprises de contrats et autres régularisations	54.685.235	54.887.149
Comptes de régularisation passifs total	236.789.136	236.242.467

7.3 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations des employeurs et des salariés ne peut pas être faite dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est indiquée ci-après à des fins d'information.

	2009 en %	2009 en CHF	2008 en %	2008 en CHF
Contributions d'épargne				
Contributions d'épargne des salariés	46,2%	281.026.036	46,5%	269.525.986
Contributions d'épargne des employeurs	53,8%	327.782.535	53,5%	309.678.159
Total		608.808.571		579.204.145
Contributions de risque et autres contributions				
Contributions de risque et autres contributions des salariés	44,3%	115.873.975	45,6%	119.845.499
Contributions de risque et autres contributions des employeurs	55,7%	145.574.525	54,4%	142.973.578
Total		261.448.500		262.819.078
Contributions globales				
Contributions globales des salariés	45,6%	396.900.012	46,2%	389.371.485
Contributions globales des employeurs	54,4%	473.357.060	53,8%	452.651.737
Total		870.257.072		842.023.222

7.4 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En accord avec les anciennes institutions de prévoyance, les contributions au fonds de sûreté sont décomptées par les institutions de prévoyance, sur la base des rentes versées.

7.5 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

en CHF	2009	2008
Contributions destinées aux coûts liés aux risques et frais administratifs	261.447.457	262.819.078
Coûts liés aux risques et frais administratifs		
Primes d'assurances	-256.681.666	-259.377.477
./. parts excédentaires des compagnies d'assurance	12.577.453	27.880.136
Contributions au fonds de garantie	-3.569.440	-3.553.688
Charges supplémentaires pour le rachat de rentes de vieillesse	-19.547.759	-17.428.513
Frais administratifs	-3.906.907	-4.495.901
Total	-271.128.319	-256.975.443
Sous-financement/surfinancement	-9.680.862	5.843.635

En vertu de la décision du conseil de fondation du 21 février 2005, il n'est perçu à partir de l'année 2006 aucune contribution pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance. L'éventuel sous-financement doit être compensé par le revenu des placements.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans son avis du 25 janvier 2010 portant sur le rapport 2008, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) annonce avoir pris connaissance du rapport 2008 et n'avoir aucune demande particulière.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises

Le taux de couverture de la fondation collective Vita s'est considérablement amélioré durant l'exercice écoulé. Il est passé de 87,4% à 96,6%. Malgré cette nette amélioration qui permet de réduire la durée de l'assainissement, le conseil de fondation s'en tient au concept d'assainissement adopté l'an passé et appliquera en 2010 toujours les mesures suivantes:

- déduction de découvert à la résiliation du contrat;
- la rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires est réduite de 0,5% par rapport au taux d'intérêt minimal LPP. La rémunération s'élève à 0% au minimum et à 1,5% au maximum;
- la rémunération des comptes de contrat (réserve de contributions des employeurs, fonds libres de la caisse de prévoyance, intérêts débiteurs du compte de primes) est réduite de 1% par rapport au taux d'intérêt minimal LPP. La rémunération s'élève à 0% au minimum et à 1% au maximum;
- pendant la durée de l'assainissement, les fonds libres des caisses de prévoyance peuvent être utilisés uniquement pour le paiement de contributions d'assainissement. Les décisions du comité de caisse qui ont pris effet avant le 15 juin 2009 sont exclues de cette mesure;
- en cas de départ de capitaux démesuré, il convient de limiter temporairement les prélèvements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement (amortissement des hypothèques).

Si les objectifs intermédiaires d'assainissement ne sont pas atteints ou ne se situent pas dans le champ défini (moins 1%/plus 2%), le concept d'assainissement prévoit de renforcer ou d'alléger les mesures selon le cas. En cas de dépassement de la limite inférieure du champ, les avoirs de vieillesse surobligatoires et les comptes de contrat seront rémunérés à 0%.

Le concept d'assainissement prévoit en outre d'imposer le paiement de contributions d'assainissement et de réduire la rémunération en deçà du minimum LPP dans les limites prévues par la loi si les résultats sont inférieurs de 5% aux objectifs ou si le degré de couverture passe en dessous de 85%.

Selon la prise de position de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle du 15 juin 2009, le concept d'assainissement est efficace au sens de l'art. 41a, al. 2, OPP 2 (voir point 5.6).

9.2 Reprise de la fondation collective Progressa Pool

En vertu du contrat de reprise signé en juin 2007 entre la Fondation collective Vita et la Fondation collective Progressa, la Fondation collective Vita a repris au 1^{er} janvier 2008 tous les contrats d'adhésion Progressa Pool conclus pour des durées allant au-delà du 31 décembre 2007.

La reprise des contrats d'adhésion Progressa Pool est présentée en détail dans les évolutions des capitaux correspondants (capital d'épargne, mesures spéciales, fonds libres des caisses de prévoyance, réserves de fluctuation de valeurs, réserves de contributions des employeurs) de l'année 2008.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et susceptible d'influer fortement sur l'évaluation des comptes annuels 2009 n'est connu.

Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation collective Vita pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 265,3 millions et un degré de couverture de 96,6%. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 9.1;
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez les employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Roland Sauter
Expert-réviser
Réviser responsable

Matthias Sutter
Expert-réviser

Bâle, le 26 mai 2010

Fondation collective Vita

Case postale, CH-8085 Zurich
Téléphone +41 (0)44 628 28 28

www.vitafondation.ch

fondation collective
vita